



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur du Service des finances et trésorier de la Ville de Bromont, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1068-2018 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2019, a été préparé et déposé à mon bureau au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en trois (3) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

Premier versement:	15 février 2019
Deuxième versement:	15 mai 2019
Troisième versement:	15 août 2019

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **15 février 2019**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes a été effectué le 15 janvier 2019.

Quant à la tarification pour la consommation de l'eau potable et le traitement des eaux usées imposée aux propriétaires d'immeubles munis d'un compteur, elles sont dues et exigibles par versements établis suivant la fréquence des relevés de consommation, et ce, dans les trente (30) jours de l'envoi du compte à cet effet.

Si vous n'avez pas reçu votre compte ou en cas d'incertitude, il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la taxation au 450 534-2021.

Bromont, ce 28^e jour de janvier 2019.

Richard Joyal, B.A.A., OMA
Directeur général adjoint
Directeur du Service des finances et trésorier